

B1.25.1 Étudier en France

In Frankreich studieren



La procédure Études en France aide les candidats à **postuler** dans plusieurs établissements avec une seule plateforme. Après avoir créé un compte, on choisit une **formation** et on prépare un **dossier de candidature** complet. Il faut ajouter le **relevé de notes**, le diplôme et une lettre de motivation. Avant de demander le visa, on passe souvent un entretien avec un conseiller. Quand tout est validé, la demande de visa étudiant peut commencer.



*Das Verfahren Études en France hilft Bewerberinnen und Bewerbern, sich über eine einzige Plattform bei mehreren Einrichtungen zu **bewerben**. Nachdem man ein Konto erstellt hat, wählt man eine **Ausbildung** aus und bereitet vollständige **Bewerbungsunterlagen** vor. Man muss das **Zeugnis**, den Abschluss und ein Motivationsschreiben hinzufügen. Bevor man das Visum beantragt, führt man oft ein Gespräch mit einem Berater. Wenn alles bestätigt ist, kann der Antrag auf ein Studentenvisum beginnen.*

1. Quel est l'avantage principal de la procédure Études en France ?
 - a. Elle centralise les démarches pour candidater à plusieurs établissements.
 - b. Elle permet de travailler en France sans visa.
 - c. Elle remplace l'entretien avec Campus France.
 - d. Elle donne automatiquement une bourse d'études.
2. Quels documents doivent être joints au dossier de candidature en ligne ?
 - a. Un justificatif de domicile en France et un billet d'avion.
 - b. Une attestation de stage et une recommandation du lycée seulement.
 - c. Des relevés de notes, un diplôme, un CV et une lettre de motivation.
 - d. Un contrat de travail, une assurance et une carte d'identité française.

1-a 2-c

2. Sie suchen eine finanzielle Hilfe, damit Ihr Kind nach dem Abitur in Frankreich ein Hochschulstudium aufnehmen kann.

Aufgabe: Note deux conditions pour demander une bourse sur critères sociaux après le bac et explique brièvement pourquoi elles sont importantes.

URL: Comment obtenir une bourse d'étude après le bac ?

Use une bourse / sur critères sociaux / être inscrit / revenus du foyer fiscal / moins de 28 ans / *avait obtenu*